

Comme le SNES-FSU l'avait dénoncé, la réforme des collèges et des programmes construite dans la hâte a détérioré les conditions de travail des enseignants et des élèves. Le manque de précision de certains programmes, leur mise en œuvre sur quatre niveaux, la globalisation de certaines disciplines, des horaires disciplinaires réduits au profit de dispositifs mal pensés que sont les EPI et l'AP, le tout couronné par l'insuffisance des formations imposées aux collègues ont transformé cette année scolaire en parcours du combattant.

De plus, alors que le code de l'Éducation nous assure l'entière responsabilité et liberté en termes d'évaluation des élèves, la mise en place du LSU peine à se détacher du précédent LPC et de son usine à cases. Elle cherche à généraliser l'évaluation sans note et par compétences alors que les équipes enseignantes ont le droit et la liberté de choisir leurs méthodes de travail. Imposer leur mode d'évaluation aux enseignants fait partie du processus de déprofessionnalisation du métier en cours depuis plusieurs années.

Le nouveau ministre semble prendre ses distances avec certains éléments de cette réforme en particulier sur les modalités d'organisation des EPI. Cependant avant toute chose le SNES considère nécessaire de clarifier la question de l'autonomie des établissements. Celle-ci doit permettre aux équipes pédagogiques d'obtenir les moyens pour diversifier leurs pratiques et construire des projets tenant compte des publics accueillis. Et non pas pour première fonction de renforcer les hiérarchies locales, comme les politiques menées jusqu'à présent dans ce domaine l'ont fait.

Concernant l'évaluation des personnels, elle traverse depuis plusieurs années, une crise profonde. Le déroulement actuel de l'inspection est ressenti comme aléatoire, son impact important sur la carrière, incompris des personnels, n'est plus accepté par une majorité de nos collègues. La mission d'aide et de conseil, constitutive des corps d'inspection, n'apparaît plus clairement, son rôle semblant trop souvent réduit à celui du classement des collègues en vue de l'avancement de carrière ou celui de promotion de dispositifs ou de réformes souvent contestées par la profession.

Les nouvelles modalités d'évaluation introduisent de nombreux changements. L'impact moindre de l'évaluation sur le déroulement de la carrière et la volonté affichée de mettre en place un accompagnement professionnel doivent permettre d'instaurer une relation constructive entre évaluateurs et évalués. La possibilité pour les collègues de contester devant la commission administrative paritaire l'ensemble des aspects de leur évaluation, et non plus seulement celle du chef d'établissement constitue une réelle avancée. Cependant, certaines évolutions peuvent faire craindre que l'évaluation soit moins centrée qu'elle ne l'est aujourd'hui sur le cœur de nos missions et en ce qui concerne les rendez-vous de carrière, les nouvelles grilles d'évaluation laissent des interrogations quant à la manière dont elles seront renseignées. D'autre part la mise en place dès la rentrée prochaine de la nouvelle carrière pose de nombreuses questions.

Le délai d'un mois pour prévenir les collègues avant l'inspection sera-t-il bien respecté ? Quelles seront les modalités d'information des collègues ? Les moyens sont-ils suffisants pour inspecter tous les collègues concernés et organiser un véritable accompagnement dans les meilleures conditions ? Nous rappelons ici notre exigence de ne pas demander tout ce qui s'apparente à une auto-évaluation (bilan professionnel : recalé dans les conclusions ministérielles), et la limitation des documents à produire avant inspection (comme l'indique la notice ministérielle à venir).

A l'entrée de cette CAPA nous constatons que les collègues au 11ème échelon ne représentent que 57 % des promus. En conséquence quelques 30% des collègues au 11^{ème}, dont certains proche de la retraite ne peuvent accéder à la hors classe. Conformément aux orientations de la circulaire ministérielle renforcée par les décrets PPCR nous demandons de revoir le tableau d'avancement en tenant compte de ces éléments.